

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente
du 13 octobre 2006

N° CP

Séance du **13 OCT. 2006**

Me/41-06



POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 6EME PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

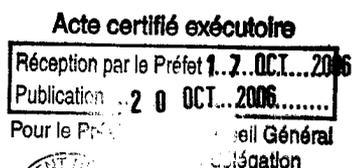
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2006/I – 11/02 du Conseil Général du 9 décembre 2005 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2006, la 6^{ème} programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de 293 150,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 20414 – Enveloppe 80489 - Communes et structures intercommunales : 190 749,00 €.
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65734 – Enveloppe 4273 - Communes et structures intercommunales : 93 501,00 €.
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 6574 – Enveloppe 13312 - Associations et autres organismes : 8 900,00 €.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTNER